

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 277 Subventions en fonctionnement (143.500 euros), subventions en investissement (13.600 euros) et conventions avec six organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Tous En Jeux (1^{ère} vague).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations et organismes La table de Cana, Langues Plurielles, Association Pour l'Insertion des Jeunes (APIJ), Esperem, Panorama et Clair et Net, d'accorder une subvention d'investissement aux associations et organismes Esperem et Clair et Net, et de l'autoriser à signer des conventions avec ces associations et organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer les conventions, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention en fonctionnement est accordée aux organismes suivants au titre de l'exercice 2019 :

21 200 euros à La table de Cana, Association, dont le siège social est situé 9, rue de la Sablière Immeuble Parispace 92230 Gennevilliers. (N°Simpa : 192962/2019_09299).

30 000 euros à Langues Plurielles, SCOP, dont le siège social est situé 11, rue de la Chapelle 75018 Paris. (N°Simpa : 184286/2019_09195).

20 000 euros à l'Association Pour l'Insertion des Jeunes (APIJ), Association, dont le siège social est situé 5, Place Youri Gagarine, Cité des Cosmonautes 93200 Saint-Denis. (N°Simpa : 19201/2019_07933).

22 500 euros à Esperem, Association, dont le siège social est situé 83, rue de Sèvres 75006 Paris. (N°Simpa : 191343/2019_07884).

35 000 euros à Panorama Études Formations Conseils, Association, dont le siège social est situé 3, rue Albert Marquet 75020 Paris. (N°Simpa : 74061/2019_00382).

14 800 euros à Clair et Net, Association, dont le siège social est situé 54-58, rue Myrha 75018 Paris. (N°Simpa : 12505/2019_09296).

Article 3 : Une subvention en investissement est accordée aux organismes suivants au titre de l'exercice 2019 :

11 300 euros à Esperem, Association, dont le siège social est situé 83, rue de Sèvres 75006 Paris. (N°Simpa : 191343/2019_07884).

2 300 euros à Clair et Net, Association, dont le siège social est situé 54-58, rue Myrha 75018 Paris. (N°Simpa : 12505/2019_09296).

Article 4 : Le reversement de tout ou partie de la subvention à une association, organisme, société, toute personne privée ou œuvre, est autorisé dans le cadre d'un partenariat entre porteurs de projet du programme Paris Tous En Jeux.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO